

N° 5625⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

portant

- 1. création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange;**
- 2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(22.5.2007)

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 16 mai 2007 concernant le projet de loi susmentionné, j'ai l'honneur de vous signaler que le Conseil d'Etat partage l'avis de la Commission parlementaire en charge du dossier que, suivant l'article 46 de la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques, les établissements offrant les deux ordres d'enseignement sont appelés „lycées“.

La modification ainsi proposée est d'ordre purement rédactionnelle et ne nécessite pas le recours à la procédure d'amendements parlementaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Pierre MORES

